

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- 1) De **se former dans le temps**. La formation initiale est accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans !
- 2) d'**acquérir d'avantage d'expérience** de conduite ;
- 3) de **passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi**. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- 4) de **réduire la durée de la période probatoire du permis** à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- 5) d'**augmenter sensiblement ses chances de réussite** à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la 1^{ère} présentation suite à la conduite accompagnée contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- 6) d'**obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur »**. Le plus souvent : la surprime de la 1^{ère} année est diminuée de 50% si l'élève a suivi une formation dans le cadre de l'AAC et elle est supprimée la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident.
- 7) d'être un conducteur plus sûr et de réduire le risque d'accident. Les élèves ayant opté pour la conduite accompagnée ont en moyenne quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

Autant de raisons qui doivent vous inciter à opter pour la conduite accompagnée !